

L'obsolescence programmée

QU'EST-CE QUE C'EST ?



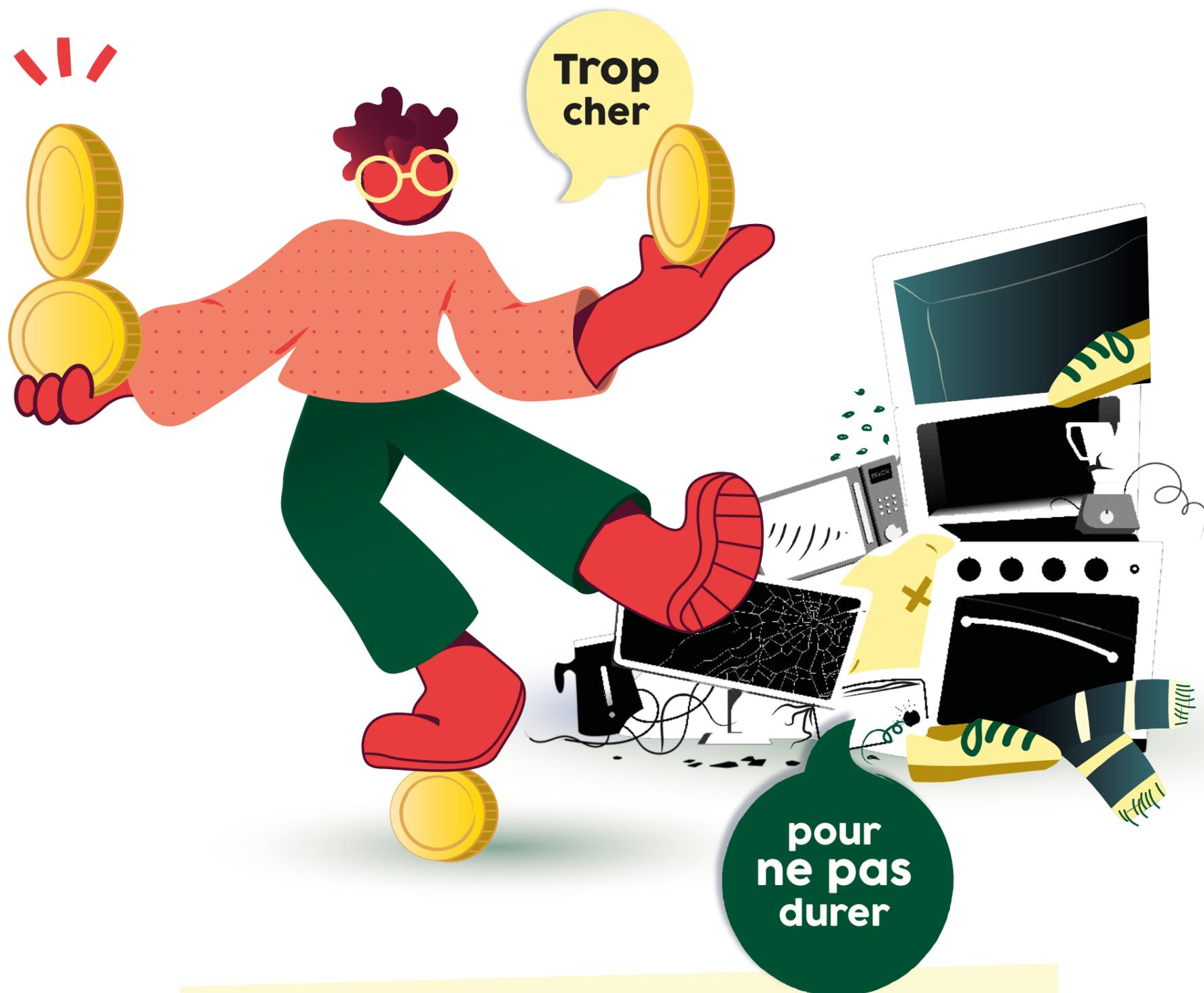
Obsolescence programmée :

{Article L441-2 du Code de la consommation}

Techniques, y compris logicielles, par lesquelles le responsable de la mise sur le marché d'un produit vise à en **réduire délibérément la durée de vie.**

L'obsolescence programmée

LES IMPACTS ÉCONOMIQUES



Chaque foyer pourrait faire près de
1800€ d'économies
en faisant durer ses biens de consommation
3 ans de plus.

L'obsolescence programmée

LES IMPACTS ÉCOLOGIQUES



80% de l'empreinte environnementale de la plupart des équipements multimédia sont générés durant leur production.

Chaque personne produit en moyenne **23 kg de déchets** électriques et électroniques par an en France.

L'obsolescence programmée

DES SOLUTIONS EXISTENT !



Luttons pour le droit à la réparation.

L'obsolescence programmée nous force à jeter et racheter sans cesse. Luttons contre cette pratique !

Exigeons le droit à la réparation pour tous, afin de prolonger la vie de nos appareils et de réduire le gaspillage.